

## Décision relative à une demande de retrait de la notification de mise à disposition sur le marché d'un produit biocide

**N° AMM : FR-2019-0114**

*Vu les dispositions du règlement (UE) N°528/2012 du Parlement européen et du Conseil du 22 mai 2012 concernant la mise à disposition sur le marché et l'utilisation des produits biocides, et de ses textes d'application,*

*Vu le code de l'environnement et notamment le chapitre II du titre II du livre V des parties législative et réglementaire,*

*Vu la demande de retrait de la notification de mise sur le marché pour le produit biocide **FOOD MOTH TRAP***

*de la société* SPONTEX S.A.S.

*enregistrée sous le numéro* BC-WU057564-97

*Considérant qu'en vertu de l'article 49 du règlement (UE) N°528/2012, une autorisation peut être retirée à la demande de son titulaire, qui motive cette demande.*

La notification de mise à disposition sur le marché du produit biocide désigné ci-dessus **est retirée** en France dans les conditions précisées en annexe de la présente décision.

A Maisons-Alfort, le **28 MAI 2020**

**Caroline SEMAILLE**  
Directrice générale déléguée  
en charge du pôle produits réglementés  
Agence nationale de sécurité sanitaire de  
l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES)

## ANNEXE : Informations générales sur le produit

### 1. Informations administratives

#### 1.1. Nom commercial du produit

Nom commercial	FOOD MOTH TRAP
Autre(s) nom(s) commercial(aux)	-

#### 1.2. Détenteur de l'autorisation de mise sur le marché

Nom et adresse du détenteur	Nom	SPONTEX S.A.S.
	Adresse	420 RUE D'ESTIENNE D'ORVES 92705 COLOMBES FRANCE
Numéro de demande	BC-WU057564-97	
Type de demande	Retrait d'une notification sur demande du détenteur (SN-CCL)	
Numéro d'autorisation	FR-2019-0114	

### 2. Composition du produit, type de formulation et type de produit

#### 2.1. Composition qualitative et quantitative du produit biocide

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro EC	Contenu (%)
Z,E-TDA	(9Z,12E)- tétradeca-9,12- dien-1-yl acetate	Substance active	30507-70-1	-	100

#### 2.2. Type de formulation

AL - Liquide destiné à être utilisé sans dilution

#### 2.3. Type de produit

TP19 – Répulsifs et appâts

### 3. Conditions générales de retrait

Date de fin de mise à disposition sur le marché	01/04/2020
Date de fin d'utilisation des stocks existants	01/04/2022